

DEPARTEMENT
des
YVELINES
ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

N°23/074
MAIRIE de MAISONS-LAFFITTE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

**BILAN ANNUEL DES CESSIONS ET
ACQUISITIONS IMMOBILIERES POUR 2022
(27)**

Date de convocation :
20 juin 2023

NOMBRE DE MEMBRES :
En exercice : 35
Présents : 31
Représentés : 3
Votants : 34

Séance du 26 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 26 juin, à 19 heures 30, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Jacques MYARD, Maire.

PRÉSENTS : Jacques MYARD, Maire (sortie points n°33 et 34),

Brigitte BOIRON, Philippe BOUVIER (sortie point n°33), Sandrine COUTARD, Serge GODAERT (sortie point n°33), Marie-Liesse SALIN, Gino NECCHI, Ingrid COUTANT (sortie point n°33), Claude KOPELIANSKIS, Béatrice VIVIEN, Franck LELIEVRE (sortie point n°33), Anne VUAILLE, Marie-Odile COLATRELLA, Charles-Philippe MOURGUES, Magali NICOLLE, Yann QUENOT, Sylvie DUFLOT, Régis PHILIPPON, Monique LAHEURTE, Anne BAILLY, Patrice COSTE, Marie-Sophie DE PONTAUD.

Janick GEHIN (arrivée 21h40 point n°25), Charles GIVADINOVITCH, Anne LAVAGNE (sortie point n°33), Philippe LIEGEOIS, Valérie SINGER, François DREUILHE, Tania GUNTHER-FUMAT, Nicolas LJUBENOVIC, Amélie THEROND KERAUDREN.

ABSENTS EXCUSÉS :

Véronique BERTRAN DE BALANDA, Arthur DEHAENE, Marie-Alice BELS, Jean-Claude GIROT.

DELEGATIONS :

Par application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré par lettre, déléguer leur droit de vote :

Véronique BERTRAN DE BALANDA à Brigitte BOIRON
Arthur DEHAENE à Yann QUENOT
Marie-Alice BELS à Jacques MYARD
Janick GEHIN à Tania GUNTHER-FUMAT jusqu'à son arrivée.

SECRETAIRE : Yann QUENOT est nommé SECRETAIRE DE LA SEANCE.

Le Conseil municipal,

Sur proposition du Maire et présentation du rapport par Serge GODAERT, Maire-adjoint ;

VU l'article 11 de la loi n° 95-127 du 08/02/1995 relative aux marchés publics et délégations de service public ;

VU la Commission Urbanisme, Développement Economique, Développement Durable et Travaux en date du 21 juin 2023 ;

Après en avoir délibéré ;

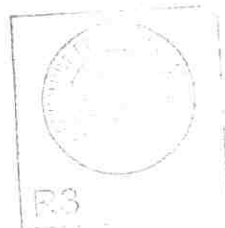
1 - PREND ACTE du rapport présentant le bilan des acquisitions et cessions immobilières pour 2022 de la Ville de Maisons-Laffitte pour chacun de ses budgets.

2 - PREND ACTE du rapport présentant le bilan des acquisitions et cessions immobilières pour 2022 de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France.

3 - DIT que le bilan, le tableau des acquisitions et le tableau des cessions immobilières joints à la délibération seront annexés au Compte Administratif de l'année 2022 des budgets correspondants.

Le Maire de la Commune de Maisons-Laffitte certifie que la présente délibération a été adoptée par le Conseil municipal le 26 juin et publiée le 29 juin 2023.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Bilan Acquisitions-Cessions CITALLIOS - ZAC DE L'ENTREE DE MAISONS

EM 2022
 Procès-verbal de réception en préfecture
 N° 20230626-23-07
 Date de télétransmission : 30/06/2023
 Date de réception en préfecture : 30/06/2023

I. ACQUISITIONS

Date de l'acte authentique	Vendeur	Parcelle(s)	Adresse	Prix
NEANT				

II. CESSIONS

DATE ACTE	N° PLAN	DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCE CADASTRALE	ORIGINE DE PROPRIETE	IDENTITE DU CEDANT	IDENTITE DU CESSIONNAIRE	PRIX (en euros)
NEANT								

Accusé de réception en préfecture
078-217803584-20230626-23-074-DE
Date de télétransmission : 30/06/2023
Date de réception préfecture : 30/06/2023

Accusé de réception en préfecture
078-217803584-20230626-23-074-DE
Date de télétransmission : 30/06/2023
Date de réception préfecture : 30/06/2023

**BUDGET PRINCIPAL VILLE ET
BUDGETS ANNEXES EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT, EAUX PLUVIALES ET PARCS DE STATIONNEMENT**

Accusé de réception en préfecture
078-21780358 - 20230626-23-076
Date de télétransmission : 30/06/2023
Date de réception préfecture : 30/06/2023

EN 022

I. ACQUISITIONS

DATE ACTE	VENDEUR	PARCELLE(S)	ADRESSE	PRIX (en euros)
NÉANT				

II. CESSIONS

DATE ACTE	DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCES CADASTRALES	ORIGINE DE PROPRIETE	IDENTITE DU CEDANT	IDENTITE DU CESSIONNAIRE	PRIX (en euros)
NÉANT							

Accusé de réception en préfecture
078-217803584-20230626-23-074-DE
Date de télétransmission : 30/06/2023
Date de réception préfecture : 30/06/2023

BUDGET ROND SÉVIGNÉ

Accusé de réception en préfecture
078-217803584-20230626-2023-074-DE
Date de télétransmission : 30/06/2023
Date de réception préfecture : 30/06/2023

EN 022

I. ACQUISITIONS

DATE ACTE	VENDEUR	PARCELLE(S)	ADRESSE	PRIX (en euros)
		NEANT		

II. CESSIONS

DATE ACTE	DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCES CADASTRALES	ORIGINE DE PROPRIETE	IDENTITE DU CEDANT	IDENTITE DU CESSIONNAIRE	PRIX (en euros)
28/06/2022	Terrain nu constructible d'assiette foncière de 3 581 m ² viabilisé et à bâtir, lot n° 1 de l'îlot C-a du lotissement du Rond Sévigné, cadastré AH 55, ainsi qu'une zone paddock non constructible située en zone inondable d'assiette foncière de 1 002 m ² à aménager, correspondant au lot n° 3 de l'îlot C-b du lotissement du Rond Sévigné, cadastré AH 65	26 avenue La Fontaine	AH 55, AH 65	France Galop, acte en date du 13/12/2002	Ville de Maisons- Laffitte	Louis JAURETT et Alexandra CARDOT	383 847,39 € (HT), soit 446 271,65 € TTC intégrant une TVA sur marge à la hauteur de 20 % de 62 424,26 €

Accusé de réception en préfecture
078-217803584-20230626-23-074-DE
Date de télétransmission : 30/06/2023
Date de réception préfecture : 30/06/2023